

REGLEMENT CARTE SAISONNIERE

MEMBRES CLUB Utilisant le matériel du SPAC

*Avant tout, ce règlement est rédigé dans un esprit de convivialité,
De respect de tous et d'esprit de club en assurant une meilleure sécurité de chacun.*

ACCES à la base

Uniquement pendant la période d'ouverture de la base.

MISE à DISPOSITION du matériel

Pendant les jours et horaires d'ouverture au public et aux horaires d'embarquement.

EMBARQUEMENTS à HORAIRES FIXES

HORAIRES EMBARQUEMENTS		
	MARDI – MERCREDI - JEUDI	VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE
MAI JUIN SEPTEMBRE	10h30- 14h30	10h30- 14h30- 16h –17h30
JUILLET et AOÛT	TOUS LES JOURS 10H30 - 14h30 – 16h – 17h30	

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE **avant le départ** et au retour !
RETOUR OBLIGATOIRE à la base à chaque rotation

- Les adhérents gréent et dégréent seuls leur embarcation.
- Mise à l'eau ou Retour sans racler les cailloux de la plage => **Porter bateau ou utiliser chariot de mise à l'eau**
- Les adhérents rangent convenablement leur matériel personnel ou celui emprunté au club.

CHOIX de l'EMBARCATION

Les locations et les stages sont prioritaires.

Sauf pour les solitaires, l'embarcation peut être partagée avec d'autres adhérents.

Aucune réservation n'est possible.

NAVIGATION

Respect des règles de navigation, de sécurité, zone de navigation.

Savoir nager 25m enfant ou 50m adulte.

OBLIGATOIRE ! Port du gilet de sécurité ou Port combinaison

VHF obligatoire pour les 2 habitables Edel ou JOD

5 COURS INCLUS initiation à perfectionnement

Cours collectifs

La carte saisonnière ouvre droit à **5 séances de cours selon les dates et horaires proposés par le SPAC.**

Les horaires et les dates proposés par le calendrier SPAC ne peuvent être reportés à la convenance de l'adhérent.

Toutes séances de cours ou cours particuliers sont possibles en dehors des 5 séances de cours mais sont réglées en plus du tarif de la carte, à 50% tarif club.

LES BATEAUX « SECU »

Ils sont réservés exclusivement aux activités encadrées.

Leur conduite exige obligatoirement le permis bateau affiché sur la base.

PIQUE-NIQUE / PLAGE

Le MIDI accessible aux adhérents ou invités.

Le SOIR : réservé à des manifestations organisées et programmées par le CA du club dont les dates vous auront été communiquées auparavant.

Dans tous les cas, laisser les lieux, tables, vaisselle propres.

ATELIER

L'accès à l'atelier, l'utilisation d'accastillage ou produit d'entretien, l'utilisation de l'outillage, l'utilisation de produit ou matériel de réparation des embarcations, **sont interdits aux adhérents (voir règlement intérieur)**

BAIGNADE INTERDITE pendant et en dehors de la navigation et **ANIMAUX** INTERDITS

MERCI à TOUS et bonne navigation

⇒ partie à joindre au document adhésion

VIE DE L' ASSOCIATION : Les adhérents s'engagent à participer à la vie du club

en donnant au moins 2 jours au SPAC :

Permanence, hivernage bateau, manifestation.... Participer à des commissions....

En cas de non-respect du présent règlement CARTE, comme du REGLEMENT INTERIEUR l'adhérent en sera informé oralement et/ou par écrit.

Il pourra être exclu en cas de récidive. (voir règlement intérieur)

Je soussigné(e) NOM.....PRENOM.....

M'engage à respecter le règlement adhérent Carte Saisonnière.

A **Le.....**

Signature -----